

DEPARTEMENT DE L'ISERE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

38193 L'ISLE D'ABEAU

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

Légende

- Limite communale (N_COMMUNE_DGI_38193_038)
- Bâti dur (N_BATI_DGI_38193_038)
- Bâti léger (N_BATI_DGI_38193_038)
- Parcellaire (N_PARCELLE_DGI_38193_038)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

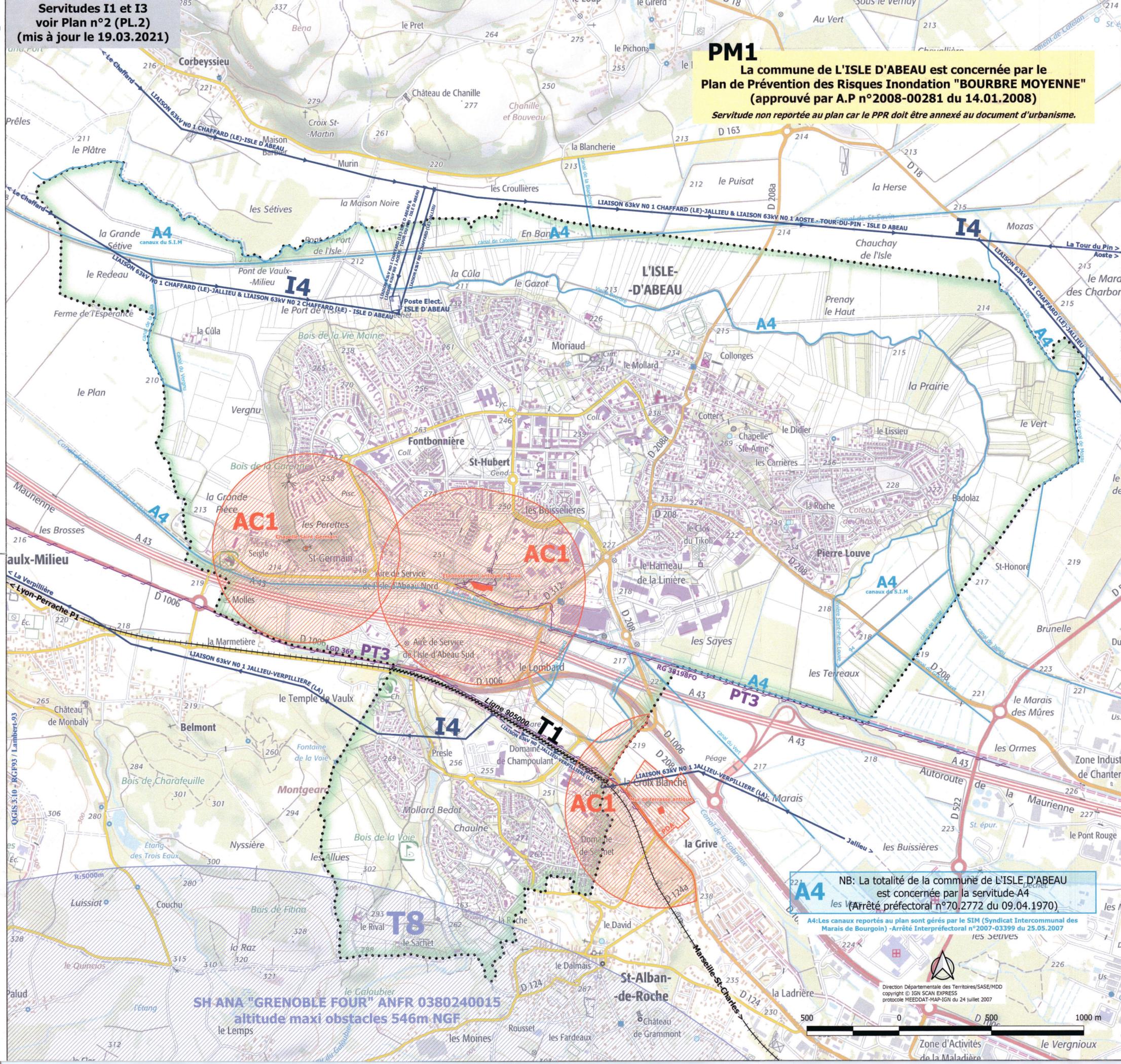
- A4 cours d'eau non domaniaux
- AC1 Monuments Historiques classés ou Inscrits
- AC1 Protection des Monuments Historiques R:500m
- I4 Lignes Haute Tension aériennes
- I4 Lignes Haute Tension souterraines
- T1 Emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer.
- T8 centres d'émission ou de réception (Aide à la Navigation Aérienne)
- T8 Protection des installations radioélectriques de navigation et d'atterrissage.
- PT3 réseau téléphonique souterrain

ECHELLE : 1/10.000 /A1
MODIFIE LE : 19.03.2021

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
03.08.99		Mise à jour pour la révision n°1 du POS.
31.01.06		Mise à jour pour la révision n°2 du PLU.
29.04.16	PM1	Mise à jour pour la révision du POS en PLU. Plan de Prévention du Risque Inondation "BOURBRE MOYENNE" - A.P n°2008-00281 du 14.01.2008. Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
19.03.21	I3	Mise à jour pour la révision du PLU. Canalisations de matières dangereuses, voir le plan n°2 (PL.2) servitudes de passage et d'implantation.
	I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de matières dangereuses, voir le plan n°2 (PL.2) ainsi que l'acte institutif joint à la liste de SUP.



PM1
La commune de L'ISLE D'ABEAU est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation "BOURBRE MOYENNE" (approuvé par A.P n°2008-00281 du 14.01.2008)
Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.

A4 NB: La totalité de la commune de L'ISLE D'ABEAU est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)
A4: Les canaux reportés au plan sont gérés par le SIM (Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin) - Arrêté Interpréfectoral n°2007-03399 du 25.05.2007

SH ANA "GRENOBLE FOUR" ANFR 0380240015
altitude maxi obstacles 546m NGF